



FRUITS ET LÉGUMES

Information et prévisions sur le marché du travail 2023-2030



Principales conclusions

- Pendant la haute saison de 2022, plus de 6 300 postes sont restés vacants dans l'industrie des fruits et légumes, qui comprend la culture des melons et des légumes de plein champ, ainsi que la culture de fruits de verger et la viticulture. Cette situation a entraîné une perte de ventes de plus de 260 millions de dollars.¹
- C'est dans l'industrie des fruits et légumes que le taux de postes vacants par rapport à la demande totale est le plus élevé (11 %), contre 6 % pour l'ensemble du secteur. Cela signifie que plus d'un poste sur dix est resté vacant pendant la haute saison en 2022.²
- Les travailleurs étrangers constituent un élément essentiel de l'industrie, puisqu'ils représentent près de la moitié de la main-d'œuvre.³ Le nombre de travailleurs étrangers continuera d'augmenter alors que les employeurs du secteur des fruits et légumes éprouveront de la difficulté à trouver des travailleurs nationaux dans les années à venir.
- Le pic du déficit de main-d'œuvre nationale devrait augmenter de 17 %, passant de 30 100 en 2023 à 35 300 en 2030.⁴ Si 85 % de ce déficit devait être comblé par des travailleurs étrangers, plus de 5 100 postes resteront vacants en 2030.

Effectif actuel

- L'industrie des fruits et légumes employait plus de 30 070 travailleurs nationaux en 2022, dont 14 750 dans les légumes et fruits de plein champ et 15 320 dans les fruits de verger et la viticulture. Cela représente 9 % de l'emploi national dans le secteur agricole.⁵
- L'Ontario représente 36 % de l'emploi national dans cette industrie, le Québec 27 % et la Colombie-Britannique 18 %.⁶
- Ce secteur est extrêmement saisonnier : 80 % des employés du secteur des fruits de verger et de la viticulture, et 74 % des employés du secteur des fruits et légumes de plein champ travaillent sur une base saisonnière.⁷
- Près de 28 000 travailleurs étrangers ont été employés dans l'industrie des fruits et légumes tout au long de l'année 2022, ce qui représente 40 % de l'ensemble des travailleurs étrangers dans le secteur agricole.⁸
- En tout, 30 % de la main-d'œuvre est constituée de conducteurs de machines agricoles, 25 % de gestionnaires agricoles (y compris les propriétaires-exploitants) et 23 % de manœuvres à la récolte.
- Le secteur a connu un taux de postes vacants record de 12 % en 2022, ce qui est considérablement plus élevé que les 7,4 % enregistrés dans l'ensemble du secteur agricole.⁹

¹ Statistique Canada; Enquête auprès des employeurs de 2023 du Centre canadien pour les ressources humaines en agriculture; Conference Board du Canada. |

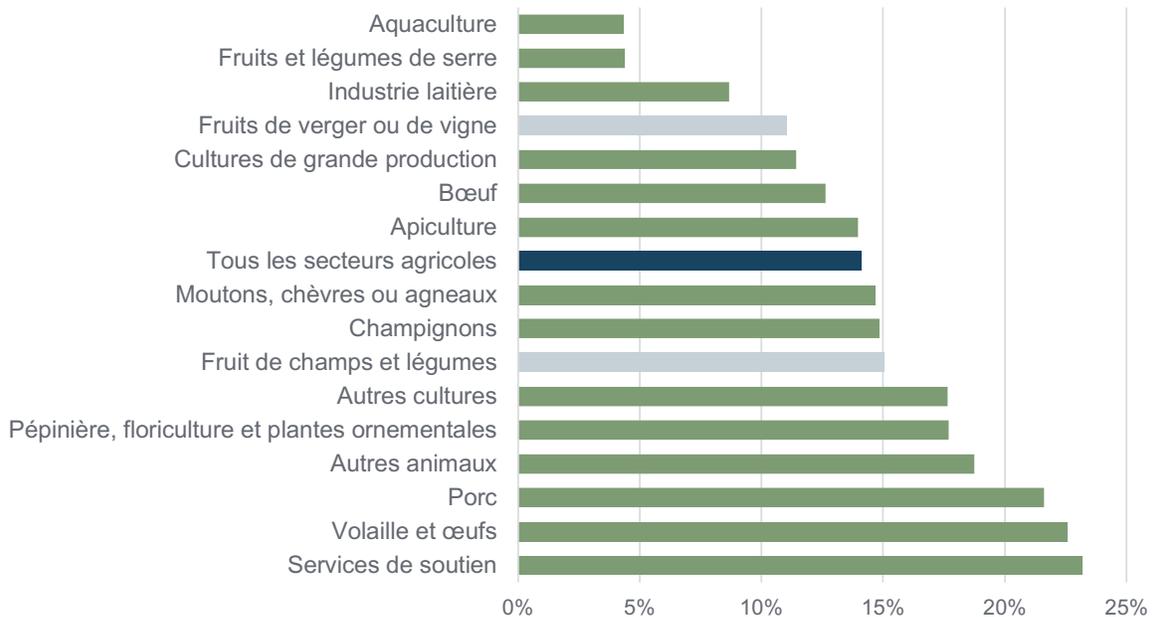
² Statistique Canada; Conference Board du Canada. | ³ Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. | ⁴ La pénurie de main-d'œuvre nationale est la différence entre le nombre total de travailleurs demandés et le nombre de travailleurs canadiens employés, qui est égal à l'emploi de travailleurs étrangers plus le nombre de postes vacants. Estimation à la haute saison pour refléter la demande maximale pendant les pointes saisonnières dans l'agriculture. Basée sur le Modèle des professions, des compétences et des technologies (MPCT) du Conference Board du Canada. | ⁵ Statistique Canada; Conference Board du Canada. | ⁶ Ibid. | ⁷ Statistique Canada, Tableau : 32-10-0215-01. Ne comprend que les salariés. | ⁸ Statistique Canada, Tableau : 32-10-0218-01. | ⁹ Statistique Canada, Enquête sur les postes vacants et les salaires (données personnalisées). Ne comprend pas les industries agricoles de vente en gros.

Observations de l'Enquête auprès des employeurs

- En 2022, 45 % des employeurs du secteur des fruits et légumes n'ont pas pu trouver tous les travailleurs dont ils avaient besoin et 60 % ont perdu des ventes en conséquence.¹⁰
- En termes de valeur, les pertes de chiffre d'affaires dues aux pénuries de main-d'œuvre ont été estimées à plus de 260 millions de dollars en 2022.
- Au total, 43 % des employeurs ont signalé qu'ils n'ont été contactés par aucun candidat national pour leurs offres d'emploi, et 29 % n'ont reçu qu'une ou deux candidatures.¹¹
- Le travail manuel difficile, les bas salaires et l'incertitude des emplois saisonniers restent les principaux facteurs qui entravent le recrutement de personnel dans l'industrie des fruits et légumes.¹²
- Plus de 70 % des employeurs ont déclaré avoir utilisé le Programme des travailleurs étrangers temporaires (y compris le Programme des travailleurs agricoles saisonniers) comme méthode de recrutement en 2022.¹³
- Le taux de rotation volontaire déclaré par les employeurs du secteur des fruits de verger et de la viticulture était de 11 %, tandis que le taux déclaré par les employeurs du secteur des fruits et légumes de plein champ était de 15 % (graphique 1).
- En tout, 45 % des employeurs du secteur des fruits de verger et de la viticulture ont déclaré que les bas salaires constituaient un obstacle au maintien en poste, contre 62 % des employeurs du secteur des fruits et légumes de plein champ.¹⁴

Graphique 1 : L'industrie des fruits et légumes de plein champ a un taux de rotation volontaire relativement moyen.

Taux de roulement volontaire,* en pourcentage, 2022.



Source : Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, 2023.

* Le taux de roulement volontaire est le nombre de départs volontaires par rapport au nombre total de travailleurs au cours d'une année. Les départs volontaires concernent les travailleurs qui démissionnent, y compris les travailleurs saisonniers qui quittent l'entreprise avant la fin de leur contrat.

¹⁰ Enquête auprès des employeurs de 2023 du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (n=173, 77). | ¹¹ Enquête auprès des employeurs de 2023 du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (n=176). | ¹² Enquête auprès des employeurs de 2023 du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (n=172). | ¹³ Enquête auprès des employeurs de 2023 du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (n=172). | ¹⁴ Enquête auprès des employeurs de 2023 du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (n=58 113).

Prévisions du marché du travail

- L'industrie des fruits et légumes aura besoin de plus de travailleurs pour accroître sa production. La demande de main-d'œuvre en haute saison devrait augmenter de 11 %, passant de 61 760 en 2023 à 68 390 en 2030.
- L'emploi national ne devrait pas suivre la demande, n'augmentant que de 5 % au cours des huit prochaines années pour atteindre 33 100 travailleurs en 2030 (graphique 2).
- Avec plus de 6 800 retraités quittant la main-d'œuvre et seulement 4 000 étudiants sortants et 2 400 immigrants entrant dans l'industrie, l'emploi national sera limité par des facteurs liés à l'offre de main-d'œuvre.
- Le pic du déficit de main-d'œuvre nationale devrait augmenter de 17 % entre 2023 et 2030, pour atteindre 35 302 postes.
- Ce déficit sera en grande partie comblé par les travailleurs étrangers, dont le nombre atteindra 37 400 en 2030.¹⁵
- Après le niveau historiquement élevé de postes vacants en 2022, il y aura moins de postes vacants en 2023 en raison de l'ajustement des marchés du travail et de l'emploi d'un plus grand nombre de travailleurs étrangers. Toutefois, la croissance du nombre de postes vacants devrait reprendre au cours de la période de prévision, car l'emploi national et étranger ne suffira pas à répondre à la demande de main-d'œuvre.
- Plus de 5 100 postes vacants sont prévus pendant la haute saison en 2030, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport aux niveaux de 2023.
- En tout, 42 % de ces postes vacants seront des postes d'opérateurs de machinerie agricole et 32 % seront des postes de manœuvres à la récolte.

Graphique 2 : Plus de 5 100 postes resteront vacants en 2030 malgré une augmentation du nombre de travailleurs étrangers.

Nombre de travailleurs requis pendant la haute saison dans l'industrie des fruits et des légumes, prévisions.



Source : modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. Le nombre maximal de travailleurs étrangers est inférieur au total cumulatif des travailleurs employés au cours de l'année, car tous les travailleurs ne seront pas employés simultanément.

¹⁵ L'emploi total (cumulé) de travailleurs étrangers sur l'année est plus élevé que l'emploi de travailleurs étrangers pendant la haute saison, car tous les travailleurs étrangers ne sont pas employés simultanément (c.-à-d. que les hautes saisons diffèrent).



Préparer la main-d'œuvre de demain

- Le travail manuel est le principal facteur qui rend le recrutement et le maintien en poste difficiles dans ce secteur. Il sera essentiel d'offrir aux travailleurs des outils et une formation adéquats pour les aider à accomplir les tâches physiquement exigeantes.
- Le succès de cette industrie dépend des travailleurs étrangers, en particulier pendant les périodes de pointe de la plantation et des récoltes. Il sera important pour le secteur de veiller à ce que les employeurs continuent d'avoir accès aux outils dont ils ont besoin et que les travailleurs étrangers disposent du soutien dont ils ont besoin.

À propos de l'industrie des fruits et légumes

L'industrie des fruits et légumes comprend la culture de légumes et de melons (SCIAN 1112) et la culture de fruits et de noix (SCIAN 1113). La culture de légumes et de melons couvre la plantation et la récolte de légumes comme les pommes de terre, le maïs sucré, les pois, les carottes, les haricots, les poivrons, les citrouilles, les asperges et les tomates. La culture de fruits et de noix comprend les fruits cultivés dans les vergers et les vignobles, comme les pommes, les poires et les raisins, ainsi que toutes les baies et toutes les noix. Le travail dans ce secteur comprend des tâches comme la plantation et l'entretien des cultures, la gestion des vergers et des vignobles, ainsi que la garantie de la qualité et de l'approvisionnement des marchés et des consommateurs en produits frais.

Les activités de l'industrie sont concentrées en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique.

À propos de cette fiche d'information

Les données citées dans la présente fiche d'information sont basées sur une étude sur l'information sur le marché du travail (IMT) qui a été entreprise entre mars et septembre 2023. Cette étude comportait une modélisation de la demande et de l'offre de main-d'œuvre selon la province, le produit de base et la profession; enquête auprès de plus de 1 400 intervenants du secteur; validation des résultats à l'aide de webinaires ainsi que d'une présentation du groupe consultatif. Pour plus d'informations sur cette étude sur l'IMT, veuillez consulter le rapport national.

L'étude a été entreprise par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), un organisme sans but lucratif national qui s'occupe des questions relatives aux ressources humaines au sein des entreprises agricoles partout au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil et ses produits et services destinés au secteur agricole canadien, veuillez vous rendre à l'adresse www.cahrc-ccrha.ca.

Cette étude a été réalisée par le Conference Board du Canada, la principale organisation indépendante de recherche appliquée de notre pays. Grâce à l'utilisation de modèles de données sophistiqués, de prévisions de pointe et d'approches de recherche multiméthodes, il effectue des recherches pour aider les dirigeants à agir.



Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou par photocopie ou enregistrement, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation du CCRHA.

Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture

PUBLIÉ : FÉVRIER 2024

Tél : 613.745.7457 | C : info@cahrc-ccrha.ca



Financé en partie par le gouvernement
du Canada par le biais du programme de
solutions pour la main d'œuvre sectorielle



Il est possible de télécharger le présent document sur www.cahrc-ccrha.ca | Tous droits réservés. © 2024 CCRHA

Crédits photo : [Karolina Grabowska](#) | [Beyond the Road Prod](#)